

République Française  
Département du Nord  
**COMMUNE DE PREMESQUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 MARS 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : pouvoirs	16 + 3
Date de la convocation :	26.02.2019
Date d'affichage :	26.02.2019

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 16 Présents : Y.HUTCHINSON – G. DUBOIS – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - A. MARQUE – N. GUISLAIN - F. BEUGNIET - L. BASECQ – S. MOUVEAUX - P. JOURDAIN – D. CREMIEUX - P. HORY - D. DUMONT - D. DEBAISIEUX - S. VAN EECKE - X. DUBOIS
- 3 Absents ayant donné pouvoir : - D. DEVOS à F. BEUGNIET – C. KNOBLOCH à P. ALLIOT - F. DESMET à D. DUMONT
- 0 Excusé :
- Secrétaire : P. HORY

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Monsieur Pascal HORY en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Pascal HORY procède à l'appel. Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, la séance du conseil municipal peut se tenir.

Avant la lecture de l'ordre du jour, Yvan HUTCHINSON souhaite rendre hommage à M. Marcel BOURSIER, décédé la semaine précédente, que beaucoup d'élus connaissaient. Né en 1934, devenu parachutiste, mobilisé en Algérie, il s'était marié à Lucette en 1955. Il a surtout eu des fonctions municipales de 1983 à 2008 : il a été tour à tour 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> puis 1<sup>er</sup> adjoint le 9 juin 2005. Il était depuis mars 2009 adjoint au Maire honoraire. Marcel avait une activité associative extrêmement riche : il faisait partie du club des séniors de 1991 à 2012, dont il a même été le Président ; Vice-président des donateurs de sang de Prêmesques jusqu'en 2008 ; Vice-Président des jardins familiaux et un membre extrêmement actif de l'association des anciens combattants de l'UNC de Pérenchies. Pendant plus de 30 ans, il a été membre du comité des fêtes, membre également du vélo pendant plusieurs années et il a aussi participé à la chorale paroissiale. En hommage à ce parcours exemplaire tant sur le plan électoral qu'associatif, en sa mémoire, il est demandé aux participants de se lever et d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2018
2. Motion du conseil municipal « Réussir la France avec ses communes – Soutien à la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité et de l'Association des Maires de France »
3. Revalorisation de la participation communale au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – PLIE
4. Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2017 - Communication au Conseil Municipal
5. Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2017 - Communication au Conseil Municipal
6. Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2019 - Aménagement du Centre Bourg – Aménagement et transformation des espaces verts en zone naturelle d'intérêt paysager et écologique, de balade et de jeux
7. Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2019 – Travaux d'extension des toilettes à l'école Jean-Loup CHRETIEN et construction d'un préau
8. Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat Métropolitaine – Approbation des conditions générales de Recours – Autorisation de la signature de la convention d'adhésion – Délégation à Monsieur le Maire
9. Projet de fusion de la Communauté de Communes de la Haute-Deûle (CCHD) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL)
10. Avis du Conseil Municipal – Demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles
11. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des objections sur cet ordre du jour ? »

Yvan HUTCHINSON : « D'accord, dans ce cas je vous propose donc de passer au point n°1, l'adoption du PV du 3 décembre 2018. »

#### 2019-01 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des observations qui ont été formulées sur le premier jet et est-ce qu'il y en a ce soir à prendre en considération ? »

Denis DUMONT : « Page 7, au milieu de la page, une intervention est attribuée à Dominique DEBAISIEUX alors que c'était moi qui l'avais faite. »

Yvan HUTCHINSON : « D'accord. C'est l'orateur. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? »

Dominique DEBAISIEUX : « J'ai une remarque sur le règlement d'attribution des subventions aux associations. Il y a une coquille qui reste en page 4, chapitre 3, sur la procédure d'attribution. Je vais lire la phrase : « La fourniture d'un dossier complet et le respect du délai de dépôt

(Chapitre 2 – article 2) conditionnent la recevabilité du dossier. » Ce n'est pas la responsabilité « du dossier », c'est la responsabilité « de la demande ».

**Yvan HUTCHINSON** : « Oui. Ça revient à peu près au même mais oui. »

**Dominique DEBAISIEUX** : « Le dossier est fourni. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Dans les délais impartis. Ce n'est pas une demande qui me choque, donc on peut prendre en compte cette amélioration de texte. D'autres remarques ? C'est bon ? Dans ce cas s'il n'y en a pas d'autre je vous propose d'adopter ce procès-verbal du 3 décembre 2018. Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**2019-02 - Motion du conseil municipal « Réussir la France avec ses communes – Soutien à la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité et de l'Association des Maires de France »**

**Yvan HUTCHINSON** : « Le point n°2, c'est la fameuse motion (dont vous avez également dû vous délecter hier) qui fait trois pages, sur les propositions qui ont été faites par l'Association des Maires de France lors du 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires qui a eu lieu en novembre. Plus précisément, il s'agit du Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalités : puisque la question a circulé, on rappelle que « EPCI » signifie « Etablissement Public de Coopération Intercommunale ». Il vise aujourd'hui à améliorer les rapports entre les collectivités et le Gouvernement. Depuis un certain nombre d'années, que ce soit sur ce mandat ou le mandat précédent, on peut dire que les collectivités ont été, je n'ai pas peur du terme, des vaches à lait. En effet, nous n'avons eu que des baisses de dotations (même si ça s'est stabilisé depuis deux ans) et nous avons dû observer un train normatif très important, ce qui pèse considérablement sur nos finances. J'ajoute qu'aujourd'hui les communes, les 36500 communes de France, sont un pourvoyeur de commandes extrêmement important pour le secteur privé. Tout ça a fait que le bureau de l'AMF, présidé par le maire de Troyes, François Baroin, a fait des propositions avec le Président du Sénat Gérard Larcher pour que le Gouvernement revoie sa copie et assagisse ce matraquage des communes. Donc si vous voulez je peux vous le lire, mais je crois que dans quelques jours (on vous donnera la date prochainement) nous ferons un débat d'orientations budgétaires qui présentera notre budget, et il n'y a rien de nouveau sous le soleil par rapport à ce que notre adjoint aux finances nous dit depuis des années. Je suis prêt à ouvrir le débat, il n'y a absolument aucun problème, mais le sens de l'AMF c'est de dire : « plus il y aura de communes qui signeront ce texte, plus nous aurons du poids pour négocier avec le gouvernement ». Je pense que c'est le bon sens même. Est-ce qu'il y a des points que vous souhaitez éclaircir ? Non ? Vous avez aimé cette lecture hier soir ? J'imagine ! »

**Sylvie VAN EECKE** : « Il n'y a rien de nouveau ? »

**Yvan HUTCHINSON** : « Non, rien que vous ne sachiez déjà, sur l'amélioration de la loi NOTRE, sur les moyens dédiés au sport et à la culture notamment, sur la parité des fonctions électives, la création récente de la Coordination des employeurs territoriaux, bref, toute une série de propositions que les maires de France réclament depuis un certain nombre d'années. Ils ont été accueillis poliment par le Président de la République et le Premier Ministre, reste à savoir ce qu'ils en feront. Je précise que toutes ces propositions sont bien évidemment en dehors du

Grand Débat National qui est actuellement mené dans le pays (jusqu'au 15 mars si ma mémoire est bonne). Des questions, des observations sur cette motion de soutien à l'AMF ? Pas de questions ? Dans ce cas-là, je vous propose de l'adopter. Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? »

### *Délibération adoptée à l'unanimité*

**Yvan HUTCHINSON** : « Je vous remercie pour nos finances locales. Revalorisation de la participation au PLIE, Plan Local pour l'Insertion, Mme Guislain. »

### 2019-03 - Revalorisation de la participation communale au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – PLIE

**Nathalie GUISLAIN** : « Il s'agit de revaloriser la participation communale au PLIE qui n'a pas été revue depuis longtemps. Depuis 2009, le territoire de Flandre Lys regroupant le bassin d'emploi de Flandre Intérieure et l'Armentériois a mutualisé des moyens pour construire un programme d'insertion professionnelle à destination de la population de plus de 26 ans la plus éloignée de l'emploi. De cet accord est née une expérimentation, SESAME EMPLOI, qui a reçu l'agrément PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – par le Préfet de Région en 2015.

Le PLIE Flandre Lys est aujourd'hui implanté dans tout le territoire et reconnu par les communes et les EPCI comme un partenaire à part entière de l'emploi local. Le Département, la Région et l'Etat s'appuient sur le PLIE pour animer des actions du Service Public de l'Emploi. Le Fonds Social Européen apporte son concours financier pour conforter et développer ses opérations.

Le Conseil Municipal de Prêmesques, par délibération en date du 11 décembre 2009, a accepté d'adhérer au dispositif SESAME Emploi et de fixer la participation de la commune à cette opération à hauteur de 0,70 € par habitant puis le conseil municipal de Prêmesques, par délibération n° 2014-39 en date du 18 septembre 2014, a manifesté officiellement son accord pour la labellisation de SESAME Emploi en PLIE.

Depuis 2009, la cotisation de chaque commune adhérente est de 0.70 € par habitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la revalorisation de la participation financière de la commune à 0.90 € par habitant. Cette décision est subordonnée à l'acceptation de cette valorisation par l'ensemble des communes et collectivités membres du PLIE. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Y a-t-il des questions sur cette revalorisation ? Pas de questions ? »

**Frédérique BEUGNIET** : « Non, si c'est l'ensemble des communes qui est d'accord... »

**Yvan HUTCHINSON** : « Très bien, dans ce cas je vous propose d'adopter cette délibération. Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

### *Délibération adoptée à l'unanimité*

**Yvan HUTCHINSON** : « Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, c'est une communication au conseil, Monsieur Vanden Dorpe. »

**2019-04 - Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2017 - Communication au Conseil Municipal**

**Pascal VANDEN DORPE** : « Par délibération n°18 C 0726 du 19 octobre 2018, le Conseil Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2017.

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport, dont la synthèse est jointe en annexe, doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Pour la première fois, ils ont transmis le rapport par voie numérique. Si ça vous intéresse, le CD est disponible chez Madame Géloen. Par contre, au niveau des déchets, je voudrais simplement vous signaler que l'animation compost (la distribution gratuite de compost aux Prêmesquois) aura lieu ce samedi. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Bien joué pour l'annonce glissée dans la délibération, mais revenons au vote.»

**Stéphanie GELOEN** : « Il n'y a pas de vote. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Oui, mais on doit acter que la communication a été faite au conseil municipal. »

**Dominique DEBAISIEUX** : « J'ai quand même deux observations. Quand on regarde les tonnages qui ont été collectés en 2017 par rapport à 2016, on constate qu'en 2017 ça diminue. On passe de 1 730 000 à 1 704 000 alors que paradoxalement il y a plus de communes, puisque depuis on a intégré les communes des Weppes (Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil, Radinghem) le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je trouve étonnant qu'en ayant plus de communes, on arrive finalement à collecter moins de déchets.»

**Pascal VANDEN DORPE** : « Il faut savoir si toutes les communes passent par ESTERRA. »

**Stéphanie GELOEN** : « C'est que les actions de sensibilisation sur la réduction des déchets portent leurs fruits. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Ce serait bien que ce soit la politique de prévention qui donne des effets. Après effectivement, en termes de recyclage sur la communauté de communes des Weppes, on est quand même très relatif, on est à quelques milliers d'habitants sur une agglomération de 1,2 million. »

**Dominique DEBAISIEUX** : « Il n'empêche qu'en valeur absolue, le nombre d'habitants augmente. Par contre, les collectes, elles, diminuent. »

**Pascale ALLIOT** : « Il y a peut-être eu des progrès chez les industriels aussi, qui ont pu diminuer les paquets, l'emballage. L'impact potentiel est important. »

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est une bonne question, ça mériterait de creuser un peu. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Il faudrait voir aussi si la tendance se confirme en 2018. »

*Des discussions simultanées ont lieu. Devant les interrogations diverses des uns et des autres, M. le Maire intervient.*

**Yvan HUTCHINSON** : « Pascal, je suis désolé de t'imposer une deuxième lecture mais si je peux te demander de regarder... »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Je vais me renseigner. »

**Frédérique BEUGNIET** : « La communauté de communes des Weppes a été intégrée quand ? »

**Yvan HUTCHINSON** : « En 2017. Donc c'est le plein exercice avec cette communauté de communes intégrée. On va regarder ça. »

**Dominique DEBAISIEUX** : « Après il faut aussi remarquer que les recettes sont supérieures aux dépenses, donc il n'y aurait pas besoin d'augmenter la taxe... »

**Yvan HUTCHINSON** : « Ça, c'est un autre débat qui pourrait être porté à la métropole... Effectivement ! »

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

**Yvan HUTCHINSON** : « Hé bien on va se repencher là-dessus, la délibération suivante ne porte pas sur les déchets ménagers mais sur l'eau potable. Monsieur Vanden Dorpe... »

#### **2019-05 - Rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2017 - Communication au Conseil Municipal**

**Pascal VANDEN DORPE** : « Par délibération n°18 C 0791 du 19 octobre 2018, le Conseil Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement portant sur l'exercice 2017.

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport, dont la synthèse est jointe en annexe, doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Alors effectivement quand on étudie un peu la synthèse du rapport (parce que le rapport fait 121 pages), on peut extraire quelques chiffres. Le prix du mètre cube est à 3,92 euros et connaît une certaine stabilité depuis 2015. Il y a quand même une consommation de 50 millions de mètres cube facturée, cette consommation est en baisse, ça aussi c'est une bonne nouvelle, il y a eu une sensibilisation des habitants à la ressource en eau. Ensuite, il faut savoir que la consommation de notre secteur se fait à 75% sur la nappe phréatique et à 25% sur la Lys, d'où l'intérêt d'avoir une politique de protection de la ressource en eau, notamment sur la

dynamique « Zéro phyto », parce que je note un chiffre assez important : un gramme de pesticides actifs suffisent à polluer 10 km de cours d'eau sur un mètre de large. C'est impressionnant quand même. »

**Guy DUBOIS** : « Sur quelle profondeur aussi ? »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Ensuite, à savoir aussi, on parle de rendement brut, c'est-à-dire le volume facturé divisé par le volume mis en distribution, qui doit être le plus haut possible. Effectivement là, il est à 84%, on arrive au taux le plus haut depuis pas mal d'années, ce qui est dû à la réduction des fuites surtout. Pour information, tout réseau connaît toujours des fuites. Par contre, on peut regretter les manœuvres sur les bornes et les poteaux incendie, qui augmentent la consommation. »

**Yvan HUTCHINSON** : « On voit que ça a été lu et qu'il y a un effort de synthèse, je tiens à le saluer. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Le rapport sur l'eau était plus intéressant que celui sur les déchets. A noter aussi : souvenez-vous l'année dernière, on avait fait un petit appel sur les fameux « chèques eau » qui étaient mis à disposition et donc une communication sur l'Echo avait été faite. Force est de constater que trop peu de Prémésquois en ont bénéficié ou nous l'ont demandé, donc c'est un petit regret, ils sont à disposition. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Tant mieux en fait, non ? »

**Stéphanie GELOEN** : « Mais ça ne veut pas dire qu'on n'a pas d'impayés... »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Ça peut valoir le coup de repasser une petite annonce dans l'ECHO en rappelant qu'ils sont à disposition au CCAS. »

**Frédérique BEUGNIET** : « Après, de ce que j'ai entendu, ILEO, ils sont super arrangeants. La personne qui a un problème de facture, elle appelle, tout de suite... »

**Yvan HUTCHINSON** : « Oui, ils n'envoient pas les huissiers tout de suite quand même en général. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Je ne vais pas aller dans ton sens parce qu'il suffit d'avoir quinze jours de retard sur sa facture pour qu'on vous mette 15 euros de frais sur la suivante. Alors arrangeants... Bref, payez vos factures en temps et en heure. J'en ai terminé. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Est-ce qu'il y a des questions sur cette communication de rapport sur l'eau ? On sent qu'il y eu plus d'intérêt sur le rapport. La communication au conseil a bien été faite ? Je vous remercie. »

**2019-06 - Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2019 - Aménagement du Centre Bourg – Aménagement et transformation des espaces verts en zone naturelle d'intérêt paysager et écologique, de balade et de jeux**

**Yvan HUTCHINSON** : « Monsieur Marque, vous avez la parole. »

**Arnaud MARQUE** : « Merci Monsieur le Maire. C'est un peu les obligations du calendrier, donc effectivement on est obligé de faire les demandes de subvention assez tôt et donc de parler déjà des projets. On aura l'occasion de parler plus largement notamment de leur coût lors du vote du budget mais on est obligé de faire des demandes de subvention avant donc c'est pour ça qu'on doit délibérer aujourd'hui sur ces deux demandes de subvention. La première concerne le parc paysager dont on a déjà assez largement parlé et dont on reparlera dans le cadre budgétaire. On a mis un montant estimé des travaux (qui n'augure en rien ce qui sera voté lors du prochain conseil municipal, mais pour la demande de subvention il faut mettre un montant) de 288 763 € HT auxquels s'ajoutent des prestations intellectuelles pour un montant de 25 025 € HT. »

**Frédérique BEUGNIET** : « C'est quoi les prestations intellectuelles ? »

**Arnaud MARQUE** : « C'est l'architecte. C'est en gros tout ce qui est dissocié de la réalisation, c'est la conception qui la précède. On aurait pu mettre conception et réalisation. »

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est vrai. »

**Arnaud MARQUE** : « Financement du Projet :  
Montant HT de l'opération : 313 788.00 € HT

Détail du financement :

DETR : 94 136.40 € (30 %)

Aide Départementale demandée : 125 515.20 € (40%)

Autofinancement : 94 136.40 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet d'aménagement du Centre Bourg comme présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier »

**Yvan HUTCHINSON** : « Sylvie ? »

**Sylvie VAN EECKE** : « Je reviens sur le fait qu'on devait avoir une réunion de présentation et qu'on nous demande « d'approuver le projet d'aménagement du centre-bourg comme présenté ». Le projet n'est pas présenté, donc il faut demander « d'approuver le financement du projet d'aménagement du centre-bourg ». »

**Yvan HUTCHINSON** : « On va se débrouiller (Pascale peut en dire un mot) pour faire coïncider ça dans un timing intéressant avec le budget. On a eu un premier projet qui a été amendé, modifié. La version définitive du dossier de consultation des entreprises est arrivée vendredi. On est en train de le décortiquer, s'il faut faire une réunion spécifique sur le sujet en associant largement les habitants, moi ça ne me choque pas, il faut qu'on le fasse d'ailleurs. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette première demande ? Sachant qu'encore une fois, comme l'a dit Arnaud en préambule, on ne répond pas à la demande avec à la fois le débat sur le projet et le débat budgétaire. Il faut qu'on anticipe cette demande. D'ailleurs plus les années avancent, plus il faut le faire tôt, et donc là on prend les devants pour ne pas se faire piéger sur le subventionnement du projet. D'autres remarques ou questions ? Dans ce cas je vous propose d'adopter cette demande de subvention, qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »



### *Délibération adoptée à l'unanimité*

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est la même punition sur la délibération suivante, toujours l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, mais ce coup-ci sur les travaux du groupe scolaire Jean-Loup Chrétien, M. Marque. »

### 2019-07 - Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2019 – Travaux d'extension des toilettes à l'école Jean-Loup CHRETIEN et construction d'un préau

**Arnaud MARQUE** : « Là aussi, un projet dont on a déjà échangé, un projet qui consiste à faire des travaux d'extension des toilettes au niveau de l'école Jean-Loup CHRETIEN et de la construction d'un préau.

Le coût prévisionnel des travaux est de 239 258.63 € HT soit 287 110.36 € TTC auxquels il convient d'ajouter des prestations intellectuelles pour un montant de 24 960.00 € HT.

Compte tenu du coût important de ces travaux, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux. »

**Stéphanie GELOEN** : « C'est au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, je me suis trompée. »

**Arnaud MARQUE** : « Dans le cas d'un accord, le montant de la subvention ne pourrait excéder 40 % du coût total hors taxe de l'opération et le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 80% du coût total hors taxe de l'opération.

Donc ici, sur le montant de l'opération de 264 218.63 € HT, on aurait :

DETR : 105 687.45 € (40 %)

Aide Départementale : 105 687.45 € (40%)

Autofinancement : 52 843.73 €

Une fois de plus, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet des travaux d'extension des toilettes de construction d'un préau comme présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier»

**Yvan HUTCHINSON** : « Est-ce qu'il y a des questions ? Sachant que la question sur le projet peut-être « copiée-collée » aussi sur cette délibération. Au niveau de l'audit, on en est où là par contre Pascale ? »

**Pascale ALLIOT** : « Lundi prochain on a une réunion de présentation du projet. »

**Yvan HUTCHINSON** : « D'accord. Mais encore une fois, on anticipe la demande de subvention. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Dans ce cas-là, je vous propose d'adopter

cette demande de subvention. Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

### ***Délibération approuvée à l'unanimité***

Yvan HUTCHINSON : « Point suivant, Monsieur Marque. »

### **2019-08 Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat Métropolitaine – Approbation des conditions générales de Recours – Autorisation de la signature de la convention d'adhésion – Délégation à Monsieur le Maire**

**Arnaud MARQUE** : « Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est constituée en centrale d'achat.

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL. Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés
- Répondre aux justes besoins des territoires
- Promouvoir un achat public responsable et innovant
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

Conformément à l'article 26 de l'ordonnance n°15-889 du 23 juillet 2015, la Centrale d'Achat Métropolitaine mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune ou le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique d'achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas *in fine*.

A la présente adhésion correspond un montant s'élevant à 150 € HT dont le règlement sera sollicité chaque année. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés tant que l'adhérent n'exprime aucun engagement sur les marchés publics proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés au titre de la première année d'existence du dispositif correspondant à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal doit :

- Approuver les termes des conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion et ci-annexées,

- Autoriser la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 150 € HT (non exigé au titre de l'exercice 2019),
- Déléguer à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou à toute personne habilitée au titres des articles L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Oui, Sylvie ? »

**Sylvie VAN EECKE** : « Juste une question : est-ce que le montant hors taxe donné est proportionnel à la taille de la commune ou c'est pour tout le monde pareil ? »

**Arnaud MARQUE** : « C'est pour tout le monde pareil. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Non non, c'est au nombre d'habitants. »

**Stéphanie GELOEN** : « C'est par tranches. »

**Arnaud MARQUE** : « Ah oui, pardon. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Comme les strates fiscales de mémoire. »

**Stéphanie GELOEN** : « C'est ça : 150, 300, etc. Ça dépend de la taille de la commune. »

**Dominique DEBAISIEUX** : « L'adhésion est valable pour la durée du mandat soit jusqu'à 2020, et le montant d'adhésion pour 2019 n'est pas exigé ? Il y a un problème dans leur calendrier... »

**Sylvie VAN EECKE** : « Oui mais je voulais savoir si une grosse commune payait plus cher à l'adhésion. »

**Stéphanie GELOEN** : « Je n'ai pas compris l'histoire de calendrier de la MEL, mais ce n'est pas grave. »

**Yvan HUTCHINSON** : « D'autres questions ? »

**Dominique DEBAISIEUX** : « Ça concerne aussi les CCAS, c'est ça ? »

**Yvan HUTCHINSON** : « Oui, les CCAS sont éligibles au groupement, absolument. De même que tout organisme communal périphérique, sachant qu'ici – »

**Arnaud MARQUE** : « Non là, la délibération ne concerne pas le CCAS. »

**Stéphanie GELOEN** : « Oui, il faut que le CCAS délibère. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Ce que dit Dominique, c'est que c'est élargi à la base. »

**Stéphanie GELOEN** : « Mais le CCAS ne délibèrera pas puisqu'on n'a pas lieu de. Ce sont les fournitures administratives, la téléphonie qui sont les dépenses concernées. »

**Yvan HUTCHINSON** : « D'autres questions ? Denis. »

**Denis DUMONT** : « J'avais une question. Si on considère un marché, concernant la réfection de la toiture de l'église par exemple, est-ce qu'on continue de passer le marché en prospectant auprès de plusieurs entreprises pour réaliser les travaux ou alors est-ce que c'est la Centrale d'achats qui va le faire ? »

**Yvan HUTCHINSON** : « Pas sur les prestations de travaux. »

**Stéphanie GELOEN** : « Pour l'instant, ils sont vraiment à titre expérimental. Il y a plusieurs domaines : ils sont sur la téléphonie, les fournitures administratives et les photocopieurs. On a

que trois domaines pour l'instant dans lesquels on peut aller piocher, après peut-être qu'ils vont se développer, pour l'instant c'est vraiment à titre expérimental, ils démarrent. Aujourd'hui, passer les marchés, c'est encore clairement à la charge de la commune. »

**Denis DUMONT** : « Ce n'est pas une compétence communautaire. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Non, les travaux d'investissement communaux, ce n'est pas transféré à la MEL. »

**Arnaud MARQUE** : « Par exemple, on a renégocié sur les copieurs en cours de mandat. On a fait un peu le tour, on a vu ce qu'on pouvait tirer. Après, si on considère qu'on a tiré tout ce qu'on pouvait par rapport à notre volume, peut-être que la MEL offrira des conditions plus intéressantes la prochaine fois au vu du volume traité. »

**Stéphane MOUVAUX** : « Puis c'est optionnel. »

**Arnaud MARQUE** : « Ah oui, ce n'est parce qu'on est adhérent qu'on est obligé de passer par eux. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Alors ça peut être très bien en termes de repro, c'est la première fois qu'on les avait vus, je pense notamment au journal municipal par exemple. On peut envoyer un fichier pdf et le récupérer assez vite. Je crois qu'il y a un élu qui travaille pas loin de la MEL, c'est assez pratique. On économise les frais de transport et on améliore le bilan carbone, cher Pascal. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « La boucle est bouclée. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Est-ce que vous avez d'autres questions sur cette Centrale d'achats métropolitaine ? Dans ce cas je vous propose d'approuver cette délibération. Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

#### *Délibération adoptée à l'unanimité*

**Yvan HUTCHINSON** : « Délibération 2019-09, le projet de fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et de la Métropole Européenne de Lille. »

#### 2019-09 Projet de fusion de la Communauté de Communes de la Haute-Deûle (CCHD) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

**Yvan HUTCHINSON** : « Ce sont les impacts de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). On a déjà eu cette délibération pour la CC des Weppes. Je pense que c'est la seule qu'on ait eu à faire depuis le début du mandat. Toujours est-il que, en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a notifié à l'ensemble des communes membres de la CCHD (je les rappelle : Allennes-les-Marais, Annoeulin, Bauvin, Carnin et Provin) l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la MEL et de la CCHD. Le chiffre intéressant à vous communiquer c'est le nombre total d'habitants qui est de 24 268. Cet arrêté est accompagné d'un rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal.

Il est demandé au Conseil Municipal, comme aux 89 autres communes de la MEL, d'accepter cette entrée de nos voisins. Est-ce qu'il y a des objections ? »

**Nathalie GUISLAIN** : « Ça fera 94 ? »

**Arnaud MARQUE** : « 95. »

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est ça, 95. Cinq communes ici et en tout 10 communes de plus en deux ans. »

**Dominique DEBAISIEUX** : « On a une petite nuance entre population municipale et population totale ? »

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est la même chose. Sur le rapport ? »

**Stéphanie GELOEN** : « Comment expliquer ça. La population totale regroupe tout ce qui est résidence, par exemple les caravanes, les gens du voyage, quand il y a des recensements, les prisons etc. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Les hôtels. »

**Stéphanie GELOEN** : « Aussi. Donc il y a toujours une différence entre les deux. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Par exemple, à Sequedin, il y a une grosse différence entre population municipale et population totale, puisque... ils ont quelques clients ! »

**Stéphanie GELOEN** : « A Annœullin il y a une prison aussi. Elle est récente, je l'ai visitée. C'est impressionnant d'ailleurs, ils devraient faire faire ça à tous les jeunes.»

**Yvan HUTCHINSON** : « Bien, nous allons clore le débat. Est-ce que vous êtes d'accord pour accueillir nos amis de la Haute-Deûle au sein de la Métropole Européenne de Lille ? Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? »

#### *Délibération adoptée à l'unanimité*

**Stéphanie GELOEN** : « Moi je suis ravie, merci ! »

**Yvan HUTCHINSON** : « Dixième et dernière délibération, un avis du conseil municipal sur une demande d'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord d'une Régie personnalisée, en l'occurrence l'Abbaye de Vaucelles, Monsieur Dubois. »

#### 2019-10 Avis du Conseil Municipal – Demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles

**Guy DUBOIS** : « Par courrier en date du 6 décembre 2018, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a informé la collectivité que la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande d'affiliation. »

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est court. Peut-être que Stéphanie pourrait nous décoder tout ça ? »

**Stéphanie GELOEN** : « Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord gère tout ce qui est CAP, CTP pour les communes de moins de 50 agents, puisque les communes de plus de 50 agents ont leur propre CAP et leur propre CTP. « CAP » signifie « Commission Administrative Paritaire » et « CTP » « Commission Technique Paritaire ». Il gère aussi en plus la gestion de certains concours (certains autres sont encore délégués au CNFPT) et les petites communes sont affiliées en général au CDG pour la gestion de leur CAP et de leur CTP et aussi la gestion de la carrière du personnel. Il suit les avancements d'échelon etc., tout ce qui est relatif au suivi de carrière du personnel. C'est un peu le même système que la MEL finalement, chaque commune membre du CDG, dès qu'il y a une demande d'affiliation d'une autre

collectivité, doit donner son avis favorable ou pas sur l'adhésion au CDG 59, comme on vient de le faire avec la MEL pour la CCHD, c'est un peu la même chose. »

**Yvan HUTCHINSON** : « C'est exactement le même principe. Pas d'objection pour ce lieu d'histoire à 13 kilomètres au sud de Cambrai ? Dans ce cas je vous propose de le voter. Qui y est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Délibération adoptée. »

### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

### **Questions diverses**

**Yvan HUTCHINSON** : « L'ordre du jour est épuisé. Nous répondons aux questions diverses et j'invite les élus qui ont des communications particulières à faire, notamment sur les différents événements, à demander la parole pour les communiquer au reste du conseil municipal. Je précise que nous avons, ce n'est pas un poisson d'avril, un conseil municipal de budget le 1<sup>er</sup> avril et que nous communiquerons une date pour faire le débat d'orientations budgétaires. En sachant que nous souhaitons pour gagner du temps utiliser la formule de ces dernières années de manière à ce que tout le monde ait le même niveau d'information et donc que nous nous réunissions à huis clos pour travailler sur le budget en amont et gagner du temps le 1<sup>er</sup> avril. Nathalie ? »

**Nathalie GUISLAIN** : « J'ai une communication à faire. Vous avez sans doute vu dans le dernier ECHO qu'on allait organiser un événement exceptionnel les 18 et 19 mai. On voudrait célébrer le centenaire du retour des habitants à Prêmesques et donc sur deux jours on aura vraiment des grands temps forts. Samedi 18 on va illustrer la fin de la guerre, donc il y aura bien sûr des associations de soldats représentant les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Irlande, la France qui vont être présentes, donc une cinquantaine de représentants de soldats ; on va installer un bivouac le long de la rue du Retour, dans la pâture en fait du Val Saint-Aubert on va creuser une tranchée pour reconstituer les conditions de vie des soldats de l'époque. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Avec l'autorisation, je le précise ! »

**Nathalie GUISLAIN** : « Du propriétaire de la pâture, bien sûr. On va solliciter également l'école pour faire travailler les enfants sur un quiz dont vous trouverez les réponses sur ce bivouac. On va faire des expos ; il y aura un feu de camp qui sera organisé en fin de journée avec une lecture de lettres de soldats, des chants de l'époque ; le soir on va reconstituer une petite scène de combat à la sortie de la tranchée ; il y aura un son et lumières, et on mangera aussi le rata du poilu, le cassoulet qu'ils mangeaient dans les galeries (un peu amélioré). Le lendemain, le grand thème ce sera « Le retour à la vie » : il y aura une messe le matin puis un cessez-le-feu à 11h30 précisément pour illustrer vraiment la fin de la guerre et il y aura une simulation du retour des habitants donc on va solliciter des habitants pour qu'ils se costumant dans des habits de l'époque. Il y aura bien sûr un discours historique sur la place devant la stèle puis un gros Vin d'Honneur dans la pâture, le lieu du bivouac, avec un cochon grillé, et l'après-midi il y aura le match de foot des poilus contre les habitants par exemple, donc on va solliciter sans doute des associations pour nous aider à organiser des activités. Enfin on va faire venir sur tout le weekend un avion d'époque qu'on va monter sur place puisqu'à l'époque les avions étaient montés sur les lieux de bataille, donc il sera monté de façon pédagogique en expliquant aux gens comment c'est fait, le matériel, ce qu'il y a à l'intérieur etc. Le démontage aura lieu dimanche, il sera pédagogique également. Donc il faut commencer à en parler autour de vous et ratisser assez large pour que les gens, pas que les Prêmesquois, mais aussi de plus loin que ça, viennent nous voir. On va faire une grosse campagne de pub : radio, télé si on peut, journaux, affichage, etc. Donc notez les 18 et 19 mai, merci. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ou communications ? Tout à l'heure on a eu le compost, il était placé dans le rapport de gestion des déchets, on va rappeler la date du coup. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Samedi 9, à la base de loisirs, 8 heures, 8 tonnes, donc il y en aura pour tout le monde.

**Nathalie GUISLAIN** : « Et le Parcours du Cœur le 31 mars. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Denis ? »

**Denis DUMONT** : « Ce n'est pas vraiment dans le champ des questions diverses mais je voudrais simplement vous faire part de mes états d'âme vis-à-vis du Grand Débat. Soucieux de participer à cet échange démocratique, j'ai rédigé sur deux pages mes remarques et mes propositions afin de les remettre au député. J'y déplore la situation des retraités qui ont vu depuis quelques années leur pouvoir d'achat diminuer notamment à cause de la hausse de la CSG, qui est passée de 6,6% à 8,3% ; à cause du blocage de la revalorisation des pensions (nous aurons droit à 0,3% alors que l'inflation est à 1,7% ; à cause de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour la dépendance). Nous sommes dans un système où même un couple de retraités dit aisé ne peut se payer deux places en EPHAD sans faire appel soit à l'aide publique, soit à leurs enfants, soit en vendant le peu de patrimoine qu'ils ont réussi à se préserver. Ils vont peut-être réussir à payer une place, mais deux places ça n'est pas possible. Alors où est le progrès social dans un des pays les plus riches au monde ? Nous voulons pouvoir vivre dignement de notre retraite. J'avais donc décrit cette situation et fait des propositions qui étaient quand même assez simples : demander le retour de la CSG à 6,6% ; la suppression de la CASA à 0,3% et l'indexation des pensions sur l'inflation ou les salaires comme cela doit être fait selon le Code de la sécurité sociale ; et surtout le refus de la réforme des retraites projetée par le Gouvernement car pour moi, le « un euro cotisé » et la réforme par points ne résoudront pas le problème. Les hauts salaires auront toujours plus de possibilités de cotiser que les bas salaires. Les inégalités seront de ce fait accentuées. Chaque fois qu'on réclame quelque chose qui serait une réponse « par le haut », on a droit à un nivellement par le bas. J'étais donc impatient de lire le compte-rendu du débat qui avait eu lieu ici à Prêmesques. Dans ce compte-rendu qui a été rédigé par notre député, je n'ai retrouvé ni mes remarques ni mes propositions, mais au contraire une demande de réforme qui bizarrement va dans le sens du projet du Gouvernement. Tout cela me porte à penser que malheureusement, ce Grand Débat ne sera que de l'enfumage pour gagner du temps avant l'échéance européenne. Cela n'engage que moi et je souhaite fortement me tromper. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Très bien. J'ai quand même une petite précision. Le compte-rendu que nous avons publié sur le site internet de la ville, déjà, ça a été rappelé, mais c'est un débat organisé par le député de la circonscription. Après, il est considéré que chaque fois que l'espace de débat peut s'ouvrir il faut le faire. Nous avons d'ailleurs pu, Laurent PIETRAZEWSKI et moi, avoir au cours de la matinée quelques divergences et c'est bien naturel. Le compte-rendu qui a été publié n'est que le fruit de la réunion de travail. J'ai pris l'engagement de mon côté de transmettre au député toutes les doléances qui ont été faites, écrites par les habitants ou annexées et, je ne sais pas si on l'a fait déjà, mais on a jusqu'au 15 mars pour le faire et les deux pages, que j'ai lu d'ailleurs attentivement, font partie de ces annexes. Il n'est pas non plus illogique de ne pas le retrouver même si je partage ce côté dubitatif et que j'attends de voir ce que ça donnera *in fine*. Pascal. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Je vais rebondir sur la question. A signaler que peut-être qu'au niveau local tes propositions n'ont pas été remontées Denis, mais quand on regarde le débat national, il y a pas mal de tes propositions qui sont reprises sur la plateforme nationale. »

**Denis DUMONT** : « J'espère que ça sera suivi d'effet. »

**Guy DUBOIS** : « Entendu déjà... »

**Pascal VANDEN DORPE** : « J'espère aussi. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Merci pour cette remarque. Est-ce que vous avez d'autres informations ou questions ? »

**Denis DUMONT** : « J'avais une question. Est-ce qu'on pourrait revoir éventuellement le règlement de la salle Saint-Laurent ? »

**Yvan HUTCHINSON** : « On le fait tous les ans. »

**Denis DUMONT** : « Je ne me souviens plus si on en a précédemment débattu, mais quand une association se fait prêter la salle une fois par an, elle n'a pas la possibilité de faire laver la vaisselle même en payant le forfait « Vaisselle ». »

**Yvan HUTCHINSON** : « Ça je ne sais plus. Ce qui est sûr c'est qu'on a déjà retravaillé le règlement à plusieurs reprises. »

**Denis DUMONT** : « Je ne sais si dans le règlement on a mis cette possibilité. »

**Yvan HUTCHINSON** : « On peut se pencher sur la question en commission associations, ce n'est pas choquant. »

**Denis DUMONT** : « Je pensais pouvoir faire faire la vaisselle par les employés municipaux. »

**Pascal VANDEN DORPE** : « Si l'association paie, pas de problème non ? »

**Stéphanie GELOEN** : « Non ce n'est pas dans le cadre du contrat, comme c'est la gratuité pleine et entière on n'a pas voté de précision là-dessus. »

**Yvan HUTCHINSON** : « On va regarder pour voir si on peut encore améliorer ce texte, auquel nous avons déjà touché pas mal de fois depuis le début du mandat notamment. »

**Stéphanie GELOEN** : « Et qu'il faudrait retoucher peut-être afin de globaliser la caution parce que je repense à Pierric qui a fait cinq chèques tout à l'heure. C'est vrai que c'est énorme à gérer, c'est un truc de fou. Il faut trouver un système, une astuce, parce que c'est lourd, même pour nous. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Autre question ou remarque ? Pas d'autre question, pas d'autre remarque ? Denis, peut-être ? Stéphanie vous avez une communication à faire ? »

**Stéphanie GELOEN** : « Non je rappelle juste que les élections européennes sont le 26 mai et que j'ai besoin de beaucoup de main d'œuvre, surtout que c'est la Fête des mères, donc j'appelle à la mobilisation. »

**Yvan HUTCHINSON** : « Elections européennes le 26 mai, un seul tour. Pour les volontaires, comme vient de le préciser Stéphanie, c'est évidemment le jour de la Fête des mères. Merci beaucoup, je vous souhaite une bonne soirée, et je vous remercie pour votre promptitude ce soir. »

*La séance est levée à 20h25.*

**Le Maire,**  
**Yvan HUTCHINSON**